



## **CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY**

*Antenne Nord*  
Rue Paul Claudel

*Antenne Sud*  
3 route du Chapeau Rouge

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.21.52.86

Fax 03.28.61.52.78

<http://www.villedeteteghem.fr>

### **VILLE DE TETEGHEM**

### **REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE**

### **GROUPE SCOLAIRE DESOUTTER**

Responsable du secteur Enfance : Sandrine PICQUET 03 28 58 73 06  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

#### **Article 1 - Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités et les règles de fonctionnement des Accueils Périscolaires organisés en période scolaire dans le groupe scolaire Desoutter.

#### **Article 2 - Public accueilli et jours de fonctionnement**

Le service s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés en maternelle ou primaire au groupe scolaire Desoutter, en fonction des places disponibles

#### **Les horaires :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h30/8h30 et 16h30/18h ;

Mercredi 7h30/8h30

En période scolaire uniquement.

#### **Accueil le Matin :**

**Un seul lieu d'accueil : Ecole maternelle Desoutter (rue Michel de Swaen)**

#### **Accueil du Soir : 2 lieux d'accueil :**

- Pour les enfants de maternelle : Ecole maternelle (rue Michel de Swaen)
- Pour les enfants de primaire : Ecole primaire (rue Pablo Picasso)



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

59229 Tétégem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.21.52.86

Fax 03.28.61.52.78

<http://www.villedeteteghem.fr>

### Article 3 - Participation financière

Les tarifs seront appliqués selon le QF et sur justificatifs, le cas échéant, la famille autorise l'organisateur à consulter le site « cafpro » de la CAF pour vérification. En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

#### Tarification en fonction du Quotient Familial (garderie du matin 1h)

QF	Tarif Tétégem	Tarif extérieur
<369	0.25 *	0.25 *
370<QF<499	0.45 *	0.45 *
500<QF<700	0.60 *	0.60 *
701<QF<915	1.20	2.40
915<QF	1.40	2.80

\* Subventionné par la CAF dans le cadre du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles

#### Tarification en fonction du Quotient Familial (garderie du soir 1 h30)

QF	Tarif Tétégem	Tarif extérieur
<369	0.35 *	0.35 *
370<QF<499	0.65 *	0.65 *
500<QF<700	0.90 *	0.90 *
701<QF<915	1.80	3.60
915<QF	2.00	4.00

Une facture globale sera éditée au terme du mois.

Les familles seront informées par mail dès la mise en ligne de la facture sur leur compte famille via le portail famille.

#### Plusieurs moyens de paiement sont envisageables :

- Par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes enfance à déposer en mairie ou à l'antenne nord du Centre Socioculturel
- En espèces (uniquement à l'antenne nord du Centre Socioculturel)
- Sur le portail famille par carte bancaire (TIPI Régie)



## **CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY**

**Antenne Nord**  
Rue Paul Claudel

**Antenne Sud**  
3 route du Chapeau Rouge

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.21.52.86

Fax 03.28.61.52.78

<http://www.villedeteteghem.fr>

### **Article 4 - Inscriptions**

Au préalable, vous devez remplir **un dossier unique** d'inscription pour l'ensemble des services de la Ville pour vos enfants de 3/12ans qui sera valable sur une année scolaire (dossier disponible en mairie eu au niveau des antennes du Centre Socioculturel ou en téléchargement sur le site internet).

**Ce dossier doit obligatoirement être remis à l'antenne nord du Centre Socioculturel avant toute nouvelle inscription et afin d'accéder aux services de réservation en ligne.**

A la réception de ce dossier, **un identifiant et un mot de passe vous seront remis en main propre**. Ces derniers vous permettront de réaliser vos réservations en ligne via le portail famille.

**Aucun enfant ne pourra être admis s'il n'a pas été préalablement inscrit**

- 1. Rendez-vous sur le site internet de la ville : [www.villedeteteghem.fr](http://www.villedeteteghem.fr)**
- 2. Cliquez sur l'onglet « Portail famille »**
- 3. Pour accéder à votre compte famille, il faudra renseigner votre identifiant et mot de passe (remis une fois votre dossier unique déposé)**

**Afin de vous aider, une notice d'utilisation en ligne sera téléchargeable.**

**Les pièces à fournir avant toute inscription :**

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Certificat de responsabilité civile ou scolaire
- Copie du PAI si l'enfant en possède un
- Copie des vaccinations
- Copie de l'attestation CAF avec N° et quotient familial
- Copie de l'attestation de sécurité sociale (numéro et nom du bénéficiaire)
- Copie du jugement de divorce (partie stipulé le nom du parent ayant la garde de l'enfant)

Dans le cas où un enfant est absent pour cause médicale, le remboursement des jours d'absence peut être effectué : dans ce cas il faut fournir à la Responsable du Secteur un certificat médical ainsi qu'un RIB ; le remboursement sera versé par le Trésor Public sous un mois.



## **CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY**

*Antenne Nord*  
Rue Paul Claudel

*Antenne Sud*  
3 route du Chapeau Rouge

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.21.52.86

Fax 03.28.61.52.78

<http://www.villedeteteghem.fr>

### **Article 5 : Modalités de Fonctionnement**

#### **L'accueil du matin :**

Les parents conduisent leurs enfants à la **garderie périscolaire maternelle** (Rue Michel De Swaen) jusqu' à sa prise en charge par la Directrice.

A l'heure d'ouverture des écoles, l'animatrice emmènera les enfants de maternelle dans leur classe, et à l'école primaire pour les plus grands.

#### **NOUVEAUTE :**

##### **Le soir :**

##### **2 accueils :**

- **Rue Michel de Swaen** : pour les maternelles.

L'animateur/trice vient chercher les enfants dans les classes de maternelle pour les emmener à l'accueil Périscolaire maternelle (rue Michel de Swaen)

- **Rue Pablo Picasso** : pour les primaires

L'animateur/trice prend en charge les enfants à la sortie des classes primaire pour les emmener à l'accueil Périscolaire primaire (rue Pablo Picasso).

#### **L'équipe d'encadrement :**

**Le matin** : Les enfants seront sous la responsabilité d'une directrice diplômée BAFD et d'une/ des animatrices selon l'effectif d'enfant à accueillir.

**Le soir** : 2 lieux d'accueils avec 2 directrices et le personnel d'animation qualifié selon les effectifs

#### **Les animations :**

Les activités proposées sont variées et de qualité. Elles sont intégrées dans une thématique annuelle, elles respectent le rythme de chaque enfant et font l'objet d'un projet pédagogique élaboré par la Responsable et mis à votre disposition pour consultation.



## **CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY**

*Antenne Nord*  
Rue Paul Claudel

*Antenne Sud*  
3 route du Chapeau Rouge

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.21.52.86

Fax 03.28.61.52.78

<http://www.villedeteteghem.fr>

### **Conduite à respecter par les enfants :**

Respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités.

Respecter le personnel encadrant, les intervenants, les autres enfants.

Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

**Tout manquement pouvant perturber le bon fonctionnement du déroulement de l'activité pourra faire l'objet :**

**D'un avertissement écrit aux parents, ou suivant l'importance de la gêne occasionnée d'une exclusion temporaire de l'enfant.**

### **Les absences/Ajouts exceptionnels de séances :**

**Vous pourrez faire les changements sur le site de la Ville via le portail famille en ligne dans la limite des 72 heures au préalable pour toute modification de séances (ajouts ou absences justifiés)**

Nous avons pris toutes les mesures pour que les enfants soient accueillis en toute sécurité par un nombre d'animateurs suffisants. Dès lors que votre enfant est inscrit sur des séances, sa présence est obligatoire sauf en cas de force majeure dûment justifiée auprès de la Directrice.

### **Assurance et responsabilité :**

La commune et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge. Les parents doivent contracter une police responsabilité civile pour leur enfant.